

20
24

Rapport
d'activités

idea

Sommaire

Édito	p. 3
Chiffres clés de l'année 2024	p. 4
Faits marquants de l'année 2024	p. 6
1. Présentation d'IDEA	p. 9
2. Organes statutaires	p. 13
2.1. Composition du Conseil d'Administration	p. 15
2.2. Organigramme fonctionnel	p. 17
2.3. Représentation d'IDEA dans les sociétés et organismes	p. 18
3. Bilan financier	p. 20
3.1. Bilan consolidé au 31 décembre 2023	p. 21
3.2. Comptes de résultats consolidés	p. 23
3.3. Affectations et prélèvements	p. 24
3.4. Rapport de gestion 2023	p. 25
3.5. Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale	p. 38
4. Bilan social	p. 45

Édito

De nouveaux projets structurants et une gouvernance repensée pour amplifier l'impact d'IDEA sur le territoire du Cœur du Hainaut



IDEA poursuit sa transformation pour répondre toujours mieux aux attentes de ses 27 communes associées et de leurs 540.000 citoyens ainsi que des entreprises au cœur d'un territoire qui se réinvente. Les défis sont nombreux : transition énergétique, renouveau des friches industrielles, modernisation des infrastructures publiques, soutien à l'innovation et à la compétitivité... Face à cette complexité croissante, notre objectif est clair : faire battre et rayonner le Cœur du Hainaut.

L'année 2024 a marqué une nouvelle étape structurante dans notre développement, avec l'entrée en vigueur de notre nouvelle gouvernance participative. Ce modèle renouvelé, pensé pour plus d'agilité stratégique et de transversalité opérationnelle, s'appuie sur nos quatre métiers – Entreprises, Eau, Énergie, Territoire – pour renforcer notre capacité à agir au service des villes et communes et des acteurs économiques.

Des projets emblématiques ont vu le jour ou ont été lancés, renforçant notre rôle de moteur du développement territorial : la commercialisation du parc de Manage Nord, la reconversion des sites de Feluy et Durobor, la rénovation du centre d'entreprises Initialis et l'extension du CLICK ou encore le lancement de l'initiative Heart for Cleantech et l'inauguration de 6 halls-relais au cœur de l'Innovation Pole à Mons.

Autant d'initiatives structurantes qui traduisent notre engagement pour un territoire plus innovant, plus durable et plus attractif.

IDEA a également conforté son rôle dans la transition environnementale, avec la rénovation de nombreux bâtiments communaux, le lancement des démarches préalables au développement de communautés d'énergie renouvelable, la poursuite des raccordements au réseau d'énergie géothermique, la rénovation de stations d'épuration d'envergure ou encore l'obtention de la certification ISO 9001 pour notre laboratoire d'analyses.

Portée par ses 350 collaborateurs, mobilisés autour de valeurs fortes – Transparence, Respect, Innovation, Professionnalisme – et d'une ambition commune, IDEA s'inscrit pleinement dans la dynamique d'un territoire en mouvement. Alors que s'ouvre une nouvelle mandature et qu'un plan stratégique à trois ans se dessine, notre engagement reste intact : anticiper les mutations, renforcer la résilience de notre territoire et y ancrer durablement les projets de demain.

Caroline Decamps,
Directrice Générale.

Jacques Gobert,
Président.

Chiffres clés de l'année 2024



352 collaborateurs
(114 femmes et 238 hommes)



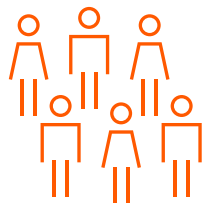
46 ans
pour l'âge moyen des agents

Économie



56 parcs d'activités, soit
1.147 entreprises et plus de
26.387 emplois

8,66 ha de terrains commercialisés
en parcs d'activités, soit la consolidation
de **157** emplois, la création de
244 nouveaux postes et près de
42,5 millions € d'investissement



592 emplois maintenus ou créés
grâce aux reventes et locations de
biens acquis antérieurement dans
des parcs d'activités, soit **20** ha
portant sur un investissement de
33,5 millions €

- **Halls-relais :**
 - **20 bâtiments**, soit plus de **35.000 m²**
 - **78%** de taux d'**occupation** (m²)
 - **151 emplois** dont **12 nouveaux** en 2024
 - > Soit un **total de 1.144 emplois** créés ou maintenus grâce à des investissements des entreprises dans les parcs d'activités pour un **montant de plus de 76 millions €**
- **26 entreprises** hébergées dans les Centres d'entreprises **Initialis** à Mons et **Ubell** à La Louvière
- **10 séances d'informations** organisées sur des sujets d'actualité socio-économique
- **253 rendez-vous** d'information individuelle représentant **229 entrepreneurs** différents
- **20 diagnostics** et suivis à la création
- **4 diagnostics** « création étudiants entrepreneurs »
- **15 diagnostics** et suivis croissance
- **8 diagnostics** et suivis bas carbone
- **33 animations collectives au CLICK** (événements de fertilisation, workshops spécialisés et Click & Connect) pour un total de **837 participants**

Eau

ASSAINISSEMENT



44 millions de m³ d'eaux usées assainies (dont **13,5 millions de m³** à Wasmuël), soit l'équivalent de **17.600 piscines olympiques**

- **31 stations d'épuration**
- **110 stations de pompage** dont 14 mixtes (Assainissement/Démergement)
- **63 millions de m³ d'eaux usées pompés**, soit près de **70 piscines olympiques** par jour pompées sur notre territoire
- **6.536 tonnes** de matière brute de **boues déshydratées** (dont 49% valorisés en agriculture et 51% en valorisation énergétique)
- **1.781 tonnes de boues séchées** produites par les serres de séchage solaire et géothermique
- **12.566 analyses sur eau** et **6.000 analyses sur boues** menées par le laboratoire d'analyse physico-chimique
- **196 fiches** réalisées pour le **programme PIC 2022-2024** en matière d'égouttage communal pour nos Communes associées

DÉMERGEMENT



34 millions de m³ d'eau pompés, soit l'équivalent de **13.600 piscines olympiques** sur une année ou **37** par jour pendant un an

- **11 stations de pompage**
- **5,7 millions de m³ d'eaux fatales de démergement** valorisés en distribution d'eau

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU



9,2 millions de m³ d'eau potable vendus à la SWDE et aux entreprises dans les parcs d'activités.

Cela représente l'équivalent de **4.600 fois** la capacité du château d'eau de Ghlin, emblématique du parc industriel de Ghlin-Baudour

- **15 puits** et **4 châteaux d'eau** exploités

Énergie

GÉOTHERMIE



21.643 MWh produits, soit plus de **5.000 tonnes de CO²** économisées

- **3 puits** de +/- 2.500 m de profondeur exploités

EOLIEN



5 éoliennes représentant une **puissance totale** de **19,8 MW construites** et mises en service au cœur du parc industriel de **Ghlin-Baudour**

Territoire



453 ha bruts d'espaces en cours d'(ré)affectation à l'accueil d'entreprises à moyen et long terme

- **25 diagnostics territoriaux** et **1 diagnostic supracommunal** en cours de réalisation

Faits marquants de l'année 2024

01 Janvier

- Construction d'une **nouvelle station d'épuration à Fayt-Le-Franc** pour traiter les eaux de 1.350 équivalents habitants en vue d'assainir la Petite Honnelle.

04 Avril

- Organisation d'un **Jobday « Les Métiers de l'eau »** avec Le Forem à Ath pour recruter des profils techniques au service des opérateurs publics IDEA, IPALLE et SWDE.
- Obtention par **Google** du **permis pour l'installation d'un nouveau centre de données à Feluy**, renforçant l'attractivité économique et technologique du Cœur du Hainaut.

02 Février

- Lancement du programme de **leasing de vélos**, offrant à la #teamIDEA la possibilité d'acquérir un vélo et ses accessoires via leur prime de fin d'année, pour favoriser la mobilité douce et la santé.
- Acquisition d'une **camionnette électrique** au Pôle Environnement pour soutenir la transition énergétique et amorcer la verdurisation de la flotte de véhicules IDEA.

05 Mai

- Lancement de l'écosystème **Heart for Cleantech** pour soutenir la stratégie de décarbonation et accélérer l'innovation, l'activité économique et l'emploi durable dans le Cœur du Hainaut.
- Lancement officiel du chantier de reconversion du site **BASF à Feluy**, projet de 65 ha mené en **partenariat public-privé par IDEA, Wanty et Deme Environnement**, alliant dépollution, aménagement durable et création de 450 emplois.

03 Mars

- Présentation du master **plan de reconversion du site DUROBOR à Soignies** et lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour redéployer ce site industriel autour de nouvelles activités économiques, résidentielles et de services.
- Participation de la #teamIDEA et des entreprises du parc de Ghlin-Baudour à l'**opération Grand Nettoyage de BeWapp**, avec plus de 63 sacs de déchets sauvages collectés pour améliorer le cadre de vie.

Faits marquants de l'année 2024

06 Juin

- Inauguration du centre d'entreprises **IDEA Initialis rénové à Mons**, offrant 1.000 m² d'espaces modernes pour soutenir les start-ups et l'innovation en Cœur du Hainaut.
- Inauguration des **nouveaux espaces du CLICK à Mons**, plateforme de créativité et d'innovation cofondée par **UMONS et IDEA**, pour soutenir l'entrepreneuriat grâce à des infrastructures modernes cofinancées par les fonds FEDER et la Wallonie.
- Inauguration du **parc éolien de Ghlin-Baudour**, développé par Luminus, IDEA et AISIN Europe, avec 4 éoliennes produisant l'équivalent de la consommation de 7.200 ménages et renforçant ainsi la transition énergétique du Cœur du Hainaut.

07 Juillet

- **Raccordement** de deux immeubles du Logis Saint-Ghislainois au réseau de **chaleur géothermique de Saint-Ghislain**, avec l'installation d'un poste de transfert pour 24 nouveaux logements.
- Dépôt du dossier de demande de permis du projet de **réaménagement du Stade Communal de football de Ronquières**.

09 Septembre

- **Inauguration du parc d'activités de Manage Nord**, 65 ha dédiés aux secteurs agro-alimentaire et écoconstruction, connecté aux axes routiers et fluviaux, avec plus de 1.300 emplois attendus.
- Inauguration de **6 halls-relais XXL au sein de l'Innovation Pole Initialis à Mons** par IDEA, UMONS et Materia Nova, pour soutenir l'innovation, l'entrepreneuriat et favoriser le transfert de la recherche vers l'industrie.

08 Août

- **Transformation de la station d'épuration de Wihéries en station de pompage** pour optimiser les frais d'exploitation et améliorer la qualité de la masse d'eau.
- **Construction d'un nouveau bâtiment centralisé à Ghlin** pour moderniser les infrastructures de distribution d'eau et améliorer les conditions de travail des équipes. Ce site intégrera bureaux, vestiaires, atelier, équipements numériques et station de pompage rénovée pour renforcer l'efficacité opérationnelle et l'autonomie en eau potable.

Faits marquants de l'année 2024

09 Septembre

- Réalisation d'un **projet de caractérisation de l'influent à la station d'épuration de Wasmuël** pour préparer les travaux de modernisation de la station et mieux cibler les adaptations nécessaires d'une bonne qualité de l'eau de la Haine.
- Après le chantier de rénovation du **Hall Omnisports de Baudour**, lancé en mai 2024, démarrage de **4 chantiers de rénovation énergétique** : le **Hall Omnisports d'Havré**, les **salles de sports de l'ICET à Cuesmes**, la **Maison Folie à Mons** et la **Maison Communale de Manage**.
Au travers de ces missions complètes, IDEA soutient ses Communes associées dans la remise à niveau et la transition énergétique de leurs bâtiments publics.

10 Octobre

- Déploiement progressif d'un **outil de supervision centralisée à distance**, appelé projet SCADA, au cœur des premières stations d'épuration, permettant d'optimiser la gestion des ouvrages techniques.

12 Décembre

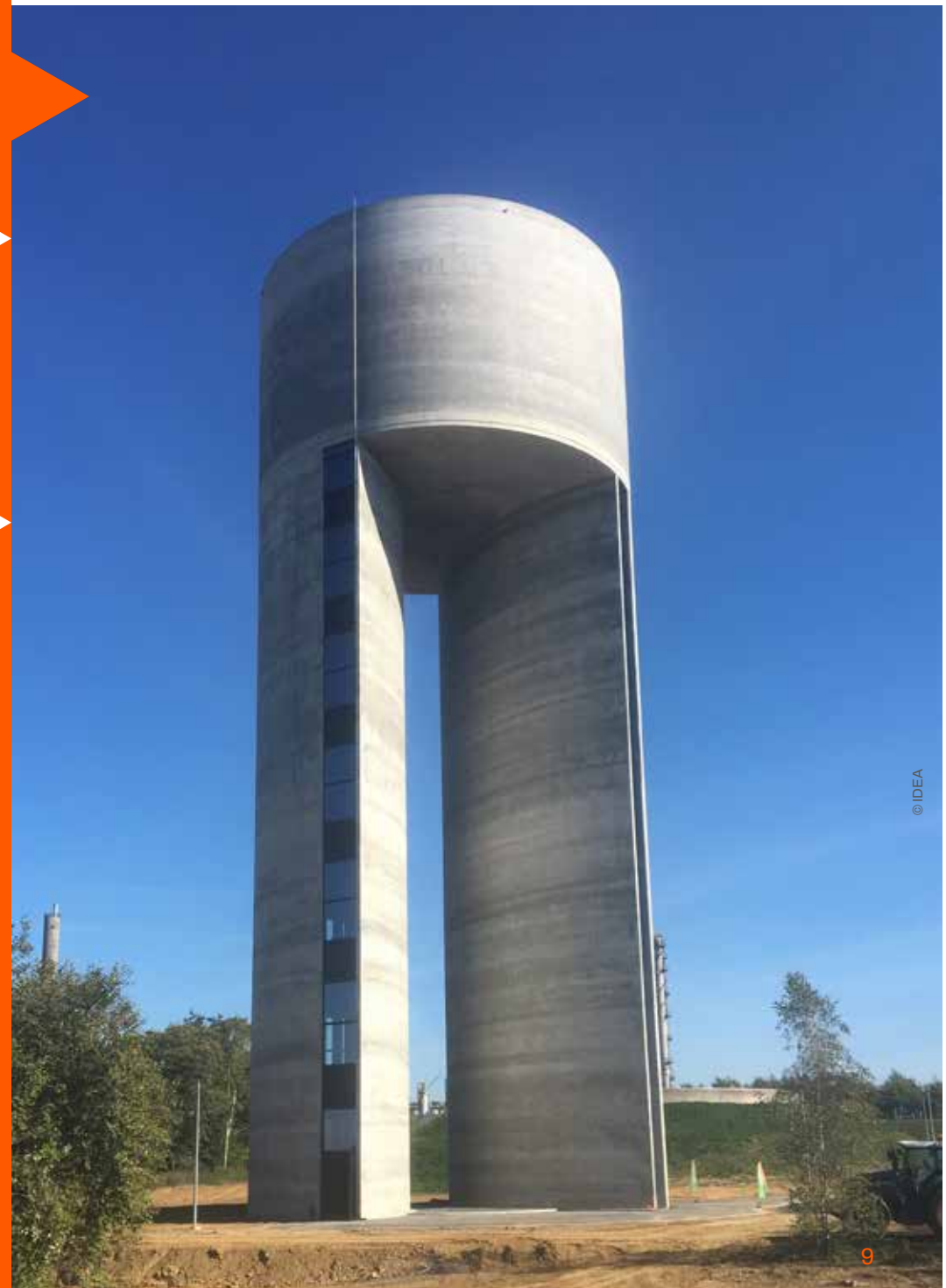
- Mise en ligne du **nouveau site internet** d'IDEA, avec une navigation simplifiée et une organisation par publics cibles. Il intègre une cartographie interactive et un espace dédié aux services aux entreprises.
- Cap des 10.000 panneaux solaires franchi pour **Neopark, partenariat public-privé entre CENEO, Enerdeal et IDEA au service des entreprises du Hainaut**.
- **Certification ISO 9001 du laboratoire d'analyses d'IDEA à Wasmuël**, garantissant la **qualité** des analyses sur les eaux, boues et réseaux, avec une extension progressive du système à d'autres services.

11 Novembre

- Lancement des démarches préalables à la création par IDEA d'une **Communauté d'Énergie Renouvelable** dans les parcs d'activités de Seneffe/Manage, Garocentre (La Louvière) et Soignies/Braine-le-Comte pour favoriser la production, le partage et la consommation locale d'énergies renouvelables.
- Finalisation du déploiement de la **GMAO** au sein de tous les services d'exploitation. La GMAO (pour Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) **permet un suivi précis des équipements, centralise les données et améliore considérablement la gestion des interventions**.

1. Présentation d'IDEA

idea



© IDEA

1. Présentation d'IDEA

**IDEA est l'agence
de développement
territorial des
27 communes du
Cœur du Hainaut.**

Basée à Mons, IDEA emploie plus de 350 collaborateurs. Elle assure des missions d'intérêt général pour les communes, les entreprises et les habitants dans les métiers de l'économie, de l'énergie, de l'eau et de l'aménagement du territoire.

IDEA joue un rôle majeur dans la lutte contre les inondations, l'assainissement des eaux domestiques et la production/distribution d'eau potable aux entreprises. Elle coordonne l'aménagement de l'ensemble du territoire, comptant près de 550.000 habitants, à travers des missions de prospective et de planification.

IDEA encourage le développement économique du Cœur du Hainaut et participe au développement de projets en faveur des énergies renouvelables.

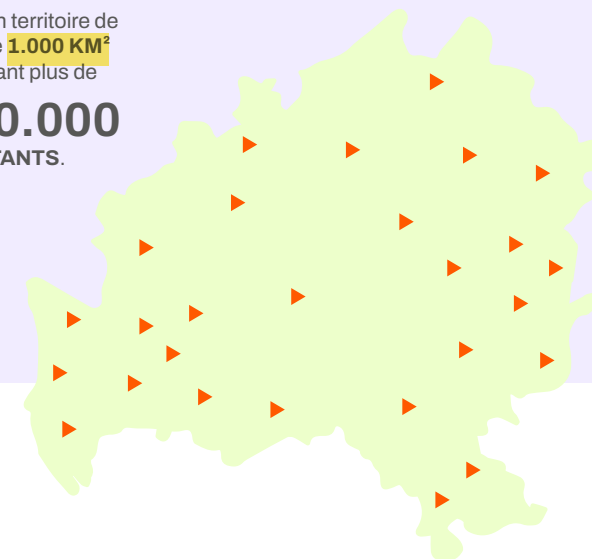
27

COMMUNES ASSOCIÉES :

Anderlues, Binche, Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussinnes, Erquelines, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Le Roeulx, Lens, Manage, Merbes-le-Château, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe et Soignies.

Soit, un territoire de plus de **1.000 KM²** comptant plus de

540.000
HABITANTS.



1. Présentation d'IDEA

UNE RAISON D'ÊTRE

(ce que je suis)

Faire battre et rayonner le Cœur du Hainaut.

UNE MISSION

(ce que je fais)

Déployer nos talents pour servir l'intérêt général en collaboration avec les communes et les acteurs socio-économiques afin d'assurer un plus grand bien-être collectif.

4 VALEURS

(ce qui soutient ma raison d'être)

Transparence, Respect, Innovation et Professionnalisme.

UNE VISION

(ce que je vois)

- > **Accélération des transitions :**
 - économique (raréfaction des ressources)
 - énergétique (défi climatique)
 - environnementale (mobilité)
 - numérique (industrie X.0 / IOT)
- > **Valorisation du capital social**
- > **Au travers d'un modèle de gouvernance exemplaire**

NOTRE AMBITION

(ce que je désire)

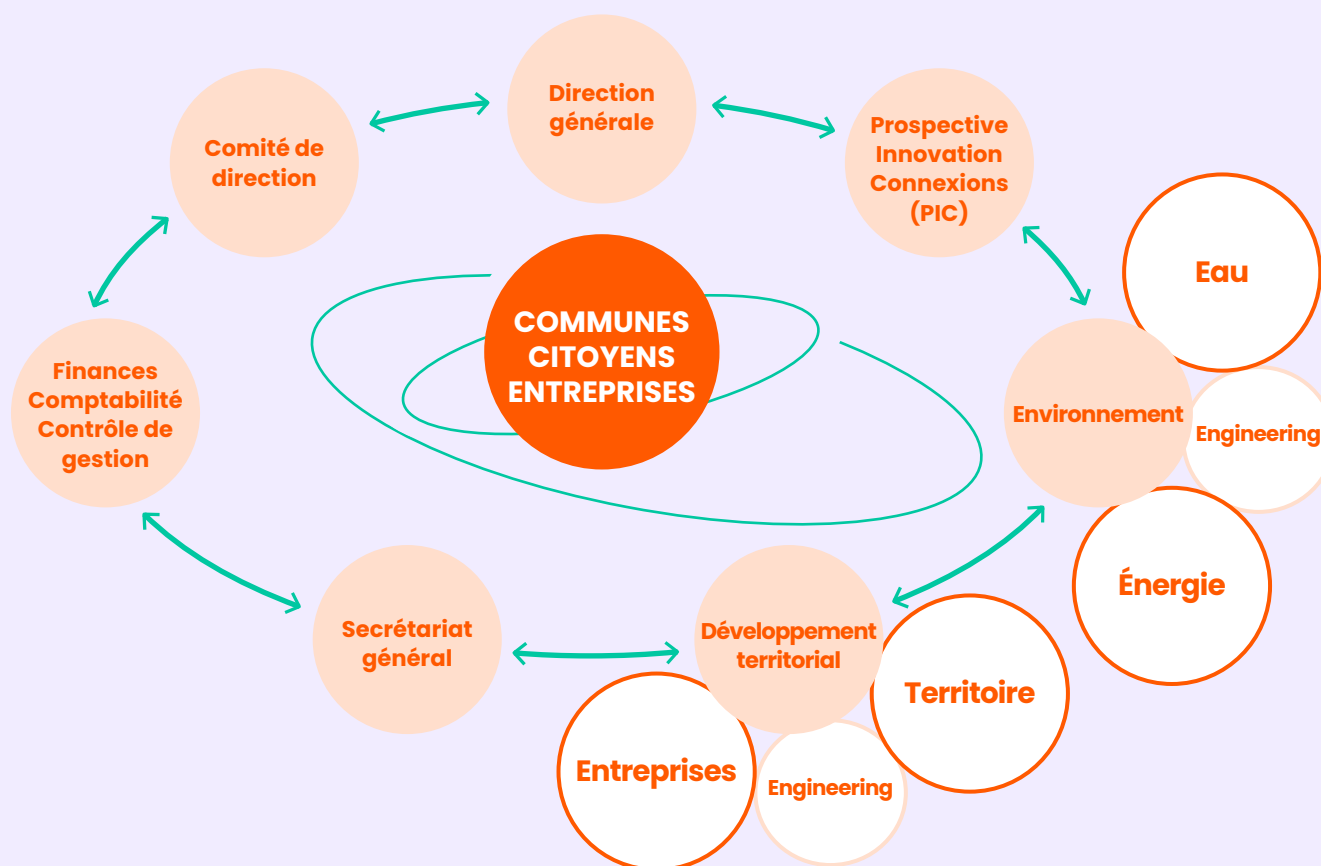
**Transformer
le territoire
en anticipant
son devenir**

Avec comme point de référence les Objectifs de Développement Durable, les métiers d'IDEA se structurent autour de 4 métiers clés :

1. Entreprises
2. Eau
3. Énergie
4. Territoire

Ces 4 « métiers » assurent leurs missions et opérationnalisent leurs projets en s'appuyant sur l'expertise technique engineering et des différents services supports, qui regroupent

les Finances, les Ressources Humaines, le Juridique, la Communication, l'IT, le Facility Management, le Foncier, le SIPP, etc.



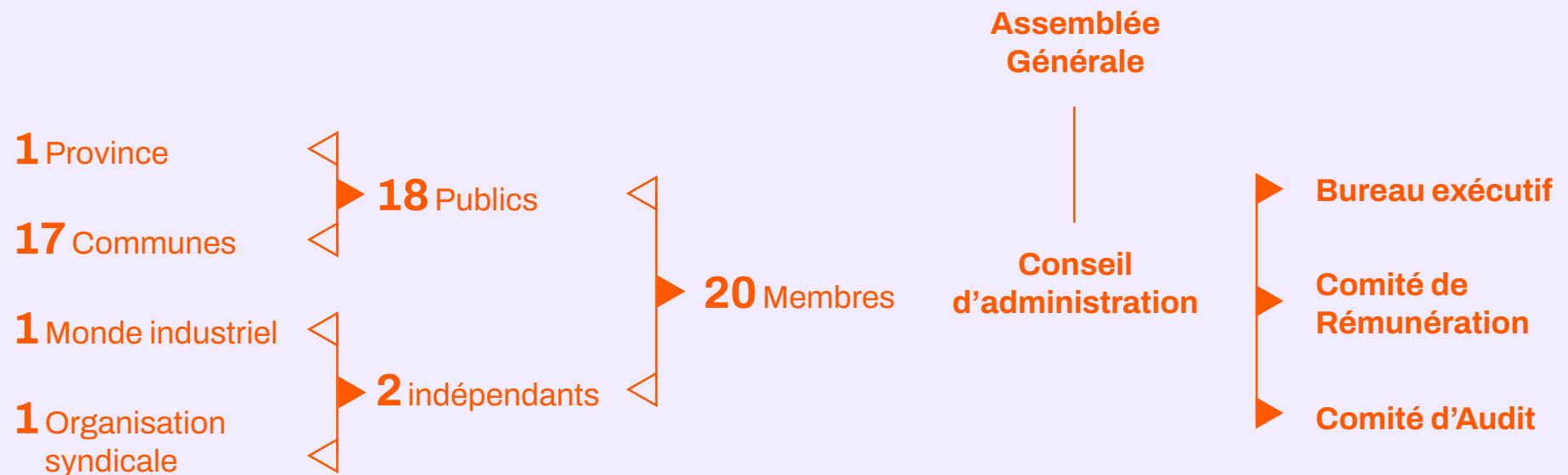
2. Organes statutaires



2. Organes statutaires

Société coopérative, IDEA est gérée par :

- une **Assemblée Générale** composée de représentants de la Province de Hainaut, des Communes et des CPAS associés ainsi que de la Zone de secours Hainaut-Centre. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour établir ou ratifier les actes qui intéressent IDEA. Elle est seule compétente pour la prise de certaines décisions définies par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- un **Conseil d'Administration** composé de 20 Administrateurs représentant les communes associées, la Province de Hainaut, les organisations syndicales et le monde industriel ;
- un **Bureau exécutif** composé du Président, de la Vice-Présidente et de 3 Administrateurs ;
- un **Comité de Rémunération** composé de 5 Administrateurs ;
- un **Comité d'Audit** composé de 5 Administrateurs.



2.1. Composition du Conseil d'Administration (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024)

Parts A : 17 Administrateurs représentant les communes associées :



Jacques GOBERT
Bourgmestre -
La Louvière, Président
et membre du Bureau
exécutif



**Georges-Louis
BOUCHEZ**
Conseiller communal -
Mons, Administrateur



Joris DURIGNEUX
Échevin - Dour,
Administrateur
(jusqu'au 02/12/2024)



Domenico PARDO
Échevin - Boussu,
Administrateur (jusqu'au
24/04/2024)



Bénédicte POLL
Bourgmestre - Seneffe,
Vice-Présidente et
membre du Bureau
exécutif



Joseph CONSIGLIO
Conseiller communal -
Boussu, Administrateur
(jusqu'au 19/09/2024)



Arnaud GUERARD
Conseiller communal -
Ecaussinnes,
Administrateur (à partir
du 18/12/2024)



Bruno POZZONI
Bourgmestre - Manage,
Administrateur



Vincent LOISEAU
Échevin - Dour,
Administrateur et
membre du Bureau
exécutif



**Sébastien
DESCHAMPS**
Conseiller communal -
Ecaussinnes,
Administrateur



Arnaud MALOU
Conseiller communal -
Frameries,
Administrateur (à partir
du 18/12/2024)



Achile SAKAS
Échevin - Mons,
Administrateur



Nicolas MARTIN
Bourgmestre - Mons,
Administrateur et
membre du Bureau
exécutif



Vincent DESSILLY
Conseiller communal -
Jurbise, Administrateur



Florence MONIER
Bourgmestre -
Saint-Ghislain,
Administrateur (à partir
du 18/12/2024)



Fabienne WINCKEL
Bourgmestre - Soignies,
Administrateur

Huseyin BALCI
Conseiller communal -
Quiévrain, Administrateur
(à partir du 02/12/2024)



Julien DONFUT
Président CPAS -
Frameries,
Administrateur (jusqu'au
02/12/2024)



Daniel OLIVIER
Bourgmestre -
Saint-Ghislain,
Administrateur (jusqu'au
02/12/2024)



**Sabrina
BARBAROTTA**
Échevine - Boussu,
Administrateur (à partir
du 22/05/2024)



Xavier DUPONT
Bourgmestre -
Ecaussinnes,
Administrateur



Xavier PAPIER
Conseiller communal -
La Louvière,
Administrateur

2.1. Composition du Conseil d'Administration (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024)

Parts B : 1 Administrateur représentant la Province de Hainaut :



Pascal LAFOSSE

Député provincial – Mons,
Administrateur

Administrateurs indépendants :

- Représentant le monde syndical :



Patrizio SALVI

Secrétaire Régional SETCa - Mons-Borinage,
Administrateur (jusqu'au 18/12/2024)

- Représentant le monde économique :



Brice LEBLUD

Directeur Deschietter et administrateur
indépendant représentant le monde
économique au sein du CA et du BE
(à partir du 22/05/2024)



Jérôme VECCHIO

Président de la CCIH
Administrateur et membre
du Bureau exécutif
(jusqu'au 22/04/2024)

- Invités permanents représentant le monde syndical :



Jean-Marc URBAIN

Secrétaire fédéral CSC Mons-La Louvière,
Invité permanent



Ahmed RYADI

Secrétaire Régional FGTB Centre,
Invité permanent



Caroline DECAMPS

Directrice Générale et Secrétaire
du Conseil d'Administration

2.2. Représentation d'IDEA dans les sociétés et organismes

Dans le cadre de son objet social, les Directions et Services de l'Intercommunale participent aux travaux de nombreuses sociétés, organismes et commissions.

Liste des sociétés dans lesquelles IDEA détient une participation ainsi qu'un ou plusieurs mandats :

Entreprises et Territoire :

- Digital Attraxion SA
- Etrave SA
- Feluy M2M SA
- La Maison de l'Entreprise (LME SA)
- PACO SC
- SPARKOH SC
- WALLONIE DÉVELOPPEMENT SA
- Forum for cleantech ASBL

Eau :

- AQUAWAL SA
- CITV SCRL
- GIE Valorisation de l'eau d'exhaure des carrières de Soignies et d'Ecaussinnes
- SPGE SA
- SWDE SCRL
- Société Digitale des Eaux de Wallonie (Digit'Eaux SC)

Foncier et logement :

- IDE IMMO SA
- IMBC IMMO LEASE SA
- Triage Lavoir du Centre SA

Instances :

- IMIO SCRL

Secteur Propreté Publique :

- Hygea SC

Énergie :

- CENEO
- SOCOFE
- NEOVIA
- Wapigreen
- Magna Wind Park SA

Structures dans lesquelles IDEA dispose d'un ou plusieurs mandats sans participation :

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Centropôle • Parc scientifique Initialis • Technocité ICT & Digital Media Knowledge Center ASBL • GIE des IPF | <ul style="list-style-type: none"> • UVCW • Materia Nova ASBL • INISMA ASBL • Multitel ASBL | <ul style="list-style-type: none"> • Centre de ressources technologiques en chimie – CERTECH • FabLab Mons ASBL |
|--|---|---|

2.3. Représentation d'IDEA dans les sociétés et organismes

Organismes et commissions aux travaux desquels IDEA participe :

Entreprises et Territoire :

- AVOMARC SCRL
- Centre Capital
- Pôle Aménagement du territoire (CESE Wallonie)
- Commission Sécurité Environnement du zoning de Feluy
- Commission Sécurité Environnement de l'éco-zoning de Tertre-Hautrage-Villerot
- Comité de Gestion de la Réserve du Marais de Douvrain
- Comité de Gestion de la Réserve naturelle des Marionville
- Logistics in Wallonia
- Greenwin
- Materia Nova ASBL
- Multitel ASBL
- Science Parks of Wallonia (SPoW)
- Synergie
- Wagralim

Eau :

- CEBEDEAU (Centre belge d'étude et de documentation de l'eau)
- Contrat de Rivière de la Dendre
- Contrat de Rivière de la Haine
- Contrat de Rivière de la Senne
- Plate-forme Permanente pour la Gestion Intégrée de l'Eau (PPGIE)

Juridique :

- Commission « Intercommunales » et « Marchés publics » de l'Union des Villes et Communes

Financier :

- Commissions de l'Union des Villes et Communes (Intercommunale, etc.)
- Forum Financier

Engineering :

- Comité Stratégique de l'UMONS
- Ecomons ASBL
- Équipe Technique Intégrée (ETI)
- Inisma ASBL

3. Bilan financier



3. Bilan financier

3.1. Bilan consolidé au 31 décembre 2024 (montants en milliers d'euros)

ACTIF	Codes	Exercice 2023	Exercice 2024
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	238.887	242.699
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles	21		
III. Immobilisations corporelles	22/27	79.214	79.058
A. Terrains et constructions	22	25.170	37.974
B. Installations, machines et outillage	23	11.274	10.948
C. Mobilier et matériel roulant	24	298	386
D. Location-financement et droits similaires	25	26.465	24.099
E. Autres immobilisations corporelles	26	967	967
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	15.040	4.685
IV. Immobilisations financières	28	159.673	163.641
A. Entreprises liées	280/1	1.735	1.735
1. Participations	280	1.735	1.735
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	134.345	134.240
1. Participations	282	134.345	133.134
2. Créances	283		1.106
C. Autres immobilisations financières	284/8	23.593	27.665
1. Actions et parts	284	23.480	27.552
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	113	113

	Codes	Exercice 2023	Exercice 2024
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	187.935	186.910
V. Créances à plus d'un an	29	45.238	41.605
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291	45.238	41.605
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	62.493	62.049
A. Stocks	30/36	62.493	62.049
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34	14	14
5. Immeubles destinés à la vente	35	62.479	62.035
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	65.493	61.486
A. Créances commerciales	40	23.251	20.365
B. Autres créances	41	42.242	41.120
VIII. Placements de trésorerie	50/53	5.746	8.916
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53	5.746	8.916
IX. Valeurs disponibles	54/58	8.813	12.354
X. Comptes de régularisation	490/1	152	501
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	426.822	429.609

3.1. Bilan consolidé au 31 décembre 2024 (montants en milliers d'euros)

PASSIF	Codes	Exercice 2023	Exercice 2024
CAPITAUX PROPRES	10/15	270.106	276.211
I. Apport	10/11	163.058	166.091
A. Disponible	110	25.587	28.409
B. Indisponible	111	137.471	137.682
II. Plus-values de réévaluation	12	91	91
III. Réserves	13	7.095	7.177
A. Réserves indisponibles	130/1	2.026	2.026
1. Réserves statutairement indisponibles	1311		
2. Acquisition d'actions propres	1312		
3. Soutien financier	1313		
4. Autres	1319	2.026	2.026
B. Réserves immunisées	132	1.607	1.689
C. Réserves disponibles	133	3.462	3.462
IV. Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-) 14	66.032	67.951
V. Subsidés en capital	15	33.830	34.902
VI. Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	16	20.754	20.048
VII. Provisions pour risques et charges	160/5	20.218	19.539
A. Pensions et obligatoires similaires	160		
B. Charges fiscales	161		
C. Grosses réparations et gros entretiens	162	14.068	14.384
D. Obligations environnementales	163		
E. Autres risques et charges	164/5	6.150	5.155
VIII. Impôts différés	168	536	509

	Codes	Exercice 2023	Exercice 2024
DETTES	17/49	135.962	133.349
IX. Dettes à plus d'un an	17	105.219	103.581
A. Dettes financières	170/4	99.870	98.232
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligatoires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	31.858	29.998
4. Établissements de crédit	173	68.012	68.234
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175	8	8
1. Fournisseurs	1750	8	8
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9	5.341	5.341
X. Dettes à un an au plus	42/48	30.030	27.463
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	8.260	8.813
B. Dettes financières	43	6.040	5.231
1. Établissements de crédit	430/8	6.040	5.231
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	6.216	5.592
1. Fournisseurs	440/4	6.216	5.592
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes sur commandes	46	3.254	3.097
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	4.155	3.533
1. Impôts	450/3	221	130
2. Rémunération et charges sociales	454/9	3.934	3.403
F. Autres dettes	47/48	2.105	1.198
XI. Comptes de régularisation	492/3	713	2.306
TOTAL DU PASSIF	10/49	426.822	429.609

3.2. Comptes de résultats consolidés (sous forme de liste – montants en milliers d'euros)

	Codes	Exercice 2023	Exercice 2024
I. Ventes et prestations	70/76A	71.934	62.393
A. Chiffre d'affaires	70	26.622	27.729
B. En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)	71	2.494	-402
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation	74	40.054	35.045
H. Produits d'exploitation non récurrents	76A	2.764	22
II. Coût des ventes et prestations	60/66A	72.180	62.122
A. Approvisionnements et marchandises	60	11.762	4.534
1. Achats	600/8	11.762	4.534
2. Stocks : réduction (augmentation) (+)/(-)	609		
B. Services et biens divers	61	19.314	17.197
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62	36.084	33.685
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	5.079	5.782
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	631/4	-520	-5
F. Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8	-1.139	-680
G. Autres charges d'exploitation	640/8	1.375	1.609
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A	225	
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-) 9901	-246	271

	Codes	Exercice 2023	Exercice 2024
IV. Produits financiers	75/76B	21.545	18.416
A. Produits financiers récurrents	75	21.545	18.397
1. Produits des immobilisations financières	750	17.861	14.633
2. Produits des actifs circulants	751	168	187
3. Autres produits financiers	752/9	3.516	3.577
B. Produits financiers non récurrents	76B		19
V. Charges financières	65/66B	2.173	2.086
A. Charges financières récurrentes	65	2.173	2.086
B. Charges des dettes	650	2.015	1.971
C. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	651		21
D. Autres charges financières	652/9	158	94
E. Charges financières non récurrentes	66B		
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	19.126	16.602
VII. Prélèvement sur les impôts différés	780	10	105
VIII. Transfert aux impôts différés	680	31	
IX. Impôts sur le résultat	(+)/(-) 67/77	54	370
A. Impôts	670/3	54	370
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
X. Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-) 9904	19.073	16.337
XI. Prélèvements sur les réserves immunisées	789	32	
XII. Transfert aux réserves immunisées	689	94	161
XIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	18.990	16.176

3.3. Affectations et prélèvements

		Codes	Exercice 2023	Exercice 2024
A. Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	83.650	82.208
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	18.990	16.176
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	64.660	66.032
B. Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
1. sur l'apport		791		
2. sur les réserves		792		
C. Affectation aux capitaux propres		691/2		
1. à l'apport		691		
2. à la réserve légale		6920		
3. aux autres réserves		6921		
D. Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	66.032	67.951
E. Intervention d'associés dans la perte		794		
F. Bénéfice à distribuer		694/7	17.619	14.257
1. Rémunération de l'apport		694	17.619	14.257
2. Administrateurs ou gérants		695		
3. Travailleurs		696		
3. Autres allocataires		697		



3.4. Rapport de gestion (en milliers d'euros)

Le présent rapport de gestion est établi en application des articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et Associations et complète le rapport d'activités du Conseil d'Administration. Il met en évidence le bénéfice de 16.176 € dégagé par l'exercice 2024.

1. Commentaires sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2024

A. BILAN (en milliers d'euros)

ACTIF

Immobilisations corporelles (22/27)

Les immobilisations corporelles sont stables par rapport à 2023.

Le poste installations, machines, outillage est en hausse notamment en raison de l'activation d'immobilisation en cours à hauteur de 14.892 € (principalement château d'eau de Feluy (4.986 €), reconfiguration du Centre d'Entreprises Initialis (3.524 €), **hall-Relais** EMRA (3.770 €), **hall-Relais** Wallibeam (2.611 €)). Ces investissements sont majoritairement financés par des subsides (progression de ce poste du passif également).

Les immobilisations en cours sont en baisse notamment en raison des importants investissements activés au cours de l'année.

Immobilisations financières (28)

Dans ces rubriques se retrouve principalement la participation auprès de la SPGE souscrite dans le cadre du financement des activités de l'Assainissement et l'Assainissement bis, la variation constatée suit la valorisation de notre participation dans le capital de la SPGE et est en constante progression.

La prise de participation porte sur les travaux d'investissements de l'assainissement bis, aux frais d'exploitation et aux chantiers d'égouttage prioritaire. Ce mécanisme est à mettre en relation avec la souscription et libération partielle des communes affiliées au secteur Historique de l'Intercommunale.

De plus, IDEA détient des participations dans des entreprises en lien avec ses activités.

Dans cette rubrique sont également repris les prêts accordés aux sociétés dans lesquelles IDEA détient des parts (Magne Wind Park, CITV, Feluy M2M).

Créances à plus d'un an (29)

Cette rubrique regroupe :

- les créances détenues envers la Région wallonne dans le cadre des emprunts consentis à l'Intercommunale et dont le remboursement en principal et intérêts incombe à la Région wallonne (SOWAFINAL). Celles-ci ont également un impact sur les dettes (17) puisqu'il s'agit d'octroi de prêt pour investissement conclu dans le cadre du plan « SOWAFINAL II » entre IDEA, la Région Wallonne, la SOWAFINAL et Belfius Banque ;

3.4. Rapport de gestion

- le droit réel consenti à la SPGE sur certains ouvrages d'épuration. Au cours de chaque exercice, le montant en capital versé à la SPGE l'année suivante est reclassé en créances court terme : cela justifie la diminution de ce poste.

Stock et commandes en cours (3)

Ce compte reprend essentiellement le patrimoine immobilier destiné à la vente de l'Intercommunale à concurrence de 62.035 €.

Créances à un an au plus (40/41)

- Créances commerciales

Le montant de 20.365 € se ventile comme suit :

Débiteurs particuliers	2.560 €
Administrations communales	3.220 €
Région et Province	4.692 €
SPGE	1.616 €
Avances et acomptes	77 €
Factures à établir	8.200 €

- Autres créances 41.120 €

Le poste « autres créances » est en baisse comparé à 2023 (1.122 €).

Une rubrique de ce poste est en lien avec la tranche échue inhérente au mécanisme de financement SOWAFINAL (805 €).

On retrouve aussi la comptabilisation des dossiers subsidiés par le FEDER et autres pouvoirs subsidiant régionaux, ainsi que les travaux préfinancés pour compte des communes liées aux dossiers en cours dits « Droits de Tirage ».

On note une augmentation du poste en lien avec les chantiers Droits de Tirage (DDT) du sous-secteur III.B. (360 € dont principalement pour la ville de Mons) et une diminution de ceux du sous-secteur III.C. (-281 € pour la commune de Morlanwelz).

Les dossiers de subvention en lien avec les chantiers/équipements de ZAE ont évolué à la baisse en 2024 (-2.954 € pour subsides reçus ZAE, EMRA, ...). Il s'agit des chantiers préfinancés par IDEA et en attente de liquidation de subside.

Enfin, un solde TVA récupérable de 542 € ainsi qu'un montant de 430 € d'avance de versement à l'impôt des sociétés (EI 2026-rev2025).

Placements de trésorerie et valeurs disponibles (50/58)

La rubrique « autres placements » est principalement liée au sous-secteur III.C. (Câble).

Conformément aux décisions des Instances, des avances court-terme inter-secteurs sont octroyées pour totaliser un montant de l'ordre de 19.221 € par le sous-secteur III.C. (pas de nouvelle avance en 2024 contre 12.375 € de nouvelles avances en 2023 pour un total 24.221€ au terme de l'exercice 2023).

Ces avances sont à l'avantage du secteur Historique pour le préfinancement des divers projets en cours de réalisation.

3.4. Rapport de gestion

Des remboursements sont opérés lorsque les subsides éventuels liés aux projets préfinancés sont perçus et tenant compte de la trésorerie. 5.000 € ont été remboursés au cours de l'année 2024.

Comptes de régularisation (490/1)

Ils comprennent les charges à reporter relatives à des contrats d'assurances et des produits à imputer liés à des intérêts financiers.

PASSIF

Apport (11)

Secteur I	Communes de Mons-Borinage	3.857
	Communes du Centre	3.785
	Province de Hainaut	150
	• capital Égouttage prioritaire non totalement libéré	12.386
	• capital Travaux assainissement bis non totalement libéré	5.860
	• capital Frais de Fonctionnement non totalement libéré	6.018
	• capital Dihecs non totalement libéré	860
Secteur II	Communes de Mons-Borinage	921
Propreté Publique	Communes du Centre	772
Secteur III.A	Communes de Mons-Borinage	1.653
	Communes du Centre	1.302
Secteur III.B	Communes de Mons-Borinage	52.107
	Communes du Centre	68.963
Secteur III.C	Communes de Mons-Borinage	3.264
	Communes du Centre	4.195
TOTAL		166.091

En parallèle de la prise de participation d'IDEA au capital de la SPGE pour les travaux d'Égouttage Prioritaire, Travaux d'Assainissement bis et les 25 % de frais de fonctionnement de l'assainissement bis, il y a lieu de comptabiliser la participation des communes pour ces nouveaux travaux, ainsi que pour leur intervention annuelle dans les frais de fonctionnement.

Depuis 2012, divers chantiers financés partiellement ou totalement via les Droits de Tirage ont été lancés. Un solde de 3.285 € reste ouvert.

Plus-value de réévaluation (12)

Ce poste n'a enregistré aucune évolution en 2024.

Réserves (13)

On y retrouve la comptabilisation en 2020, 2022 et 2023 des plus-values sur vente de deux bâtiments relais et d'une maison faisant partie du parc immobilier. La taxation de ces produits est étalée sur base du projet d'investissement de nouvel immobilisé activé dans les trois ans de la réalisation de la vente (soit respectivement 870 €, 1.235 € et 125 €).

En 2024, reprise des Plus-Value étalée pour 105 €.

Bénéfice reporté (140)

Le solde du bénéfice de l'exercice, après distribution des dividendes, est reporté à l'exercice suivant.

3.4. Rapport de gestion

En 2024, ce poste est en augmentation par suite :

- du résultat bénéficiaire de l'exercice du secteur Historique (870 €) ;
- du résultat bénéficiaire de l'exercice du sous-secteur III.A. (17 €) ;
- le résultat reporté de l'exercice du sous-secteur III.B. est quasi nul, après distribution de dividendes pour un montant de 13.866 € ;
- du résultat du sous-secteur III.C. (1.031 €), après distribution de dividendes pour un montant de 391 €.

Subsides en capital (15)

S'élèvent à 34.902 € et sont relatifs aux subsides Etat/Région/ FEDER.

Ces subsides sont destinés à financer partiellement les immobilisations corporelles. Ils sont en progression suites aux nouveaux subsides sur projets débutés au cours des exercices précédents et aux nouveaux projets des immobilisés en cours (BAT 187 – Wallibeam, 1.41 €, BAT-188 Centre d'entreprises Initialis, 588 €, BAT 161 - EMRA, 476 € - EAU-055 renforcement réservoir Ghlin – 641 €).

Provisions pour risques et charges (16)

S'élèvent à 20.048 € en 2024 contre 20.754 € en 2023 (- 706 €).

En 2024, la finalité des mouvements de provisions sur des zones en cours d'équipement est une dotation (114 € contre reprise de 89 € en 2023).

Des reprises et dotations de provisions liées aux gros entretiens et grosses réparations sur les activités Eau (chaude et froide) se finalisent par une dotation nette de 201 €.

Les provisions « Litiges et Contentieux », au vu des évolutions de certains dossiers, ont été adaptées (reprise de 337 €).

Reprise de provision en lien avec la cotisation de responsabilisation a également été enregistrée (658 €).

Dettes à plus d'un an (17)

Il s'agit de la totalité des emprunts contractés par IDEA dont le remboursement de certains est assuré par les Pouvoirs publics (SOWAFINAL).

Les droits de location-financement en lien avec la SPGE sont en diminution.

Pas de nouvelles conventions SOWAFINAL en 2024 mais un nouvel emprunt bancaire a été contracté.

Dettes à un an au plus (42/48)

L'évolution provient de divers composants qui varient différemment (- 2.568 €) :

- dettes à plus d'un an échéant dans l'année (42) : Hausse de 552 €.

Il s'agit des tranches d'emprunt à rembourser en 2025 sur les emprunts contractés auprès des différents organismes bancaires (tranches de remboursement progressives). L'augmentation est

3.4. Rapport de gestion

liée principalement au nouvel emprunt bancaire (tranche annuelle de 300 €) ;

- dettes financières (43) :
Diminution du poste qui reprend les intérêts et les tranches de capital 2024, prélevées début 2025. La diminution résulte du remboursement de l'ouverture de crédit auprès de CBC à hauteur de 1.000 € (ayant permis d'obtenir un volant de trésorerie fin 2023) ;
- dettes commerciales (44) :
Baisse de 624 €.
Elles sont constituées d'états d'avancement ainsi que de factures inhérentes aux différentes activités ;
- acomptes reçus (46) :
Baisse de 158 €.
Constitués essentiellement des avances Région wallonne et des montants perçus comme avance sur des ventes (options sur terrains industriels) ;
- autres dettes (47/48) :
Diminution de 907 €.

Les soldes des dividendes 2024 (III.B. / III.C.) à verser aux communes y est repris comme les exercices précédents.

Les acomptes sur dividendes pour le secteur III.B. et III.C. versés en juillet et en décembre de l'année 2024 permettent aux associés de bénéficier de liquidités préalablement à la date d'approbation des comptes par l'AG statutaire de juin de l'année 2025.

B. COMPTE DE RÉSULTATS (en milliers d'euros)

Le résultat consolidé de l'exercice 2024 de l'Intercommunale est un bénéfice de 16.176 €.

Les résultats distincts relatifs à chaque secteur d'activités de l'Intercommunale sont :

Secteur I : boni de 870 € ;

Secteur II : équilibre ;

Secteur III.A : boni de 17 € ;

Secteur III.B : boni de 13.865 € ;

Secteur III.C : boni de 1.423 €.

Les principaux constats relatifs au compte de résultats sont les suivants :

I. En matière de charges

Approvisionnement et marchandises

La diminution de ce poste provient des travaux d'infrastructure sur les terrains destinés à la vente. (- 7.228 €).

Services et biens divers

Les biens et services représentent 17.197 € et sont en baisse comparativement à 2023 (19.314 €). La baisse est principalement justifiée par l'arrêt de la comptabilisation dans les comptes IDEA des frais d'électricité afférents aux ouvrages financé par la SPGE.

3.4. Rapport de gestion

Frais de personnel

La masse salariale de 33.685 € est en diminution (soit – 6,65 %, contre 36.084 € en 2023).

Cette diminution correspond à la conjonction des éléments suivants :

- plein effet de 2 index 2023 ainsi qu'un index 2024 : soit + 2,77 % ;
- application des annales, biennales, évolution de carrière, soit + 0,83 % ;
- les mouvements en lien avec la situation des agents (absences, interruptions de carrière, ...) ont généré globalement une augmentation de l'ordre de + 0,45 % ;
- les mouvements en lien avec les engagements (entrées/sorties) ont généré globalement une diminution de l'ordre de + 1,15 % ;
- charges en baisse de -373 € liées aux coûts salariaux faisant suite aux décomptes des jours et heures reportées (variation de - 1,04 %) ;
- la cotisation responsabilisation est en nette baisse, soit un montant de 1.474 € en 2024 contre 5.737 € en 2023. (- 11,81 %) ;
- les autres charges salariales (formations, frais de déplacements, collations, vêtements de travail, etc.) sont en augmentation (+364 €, + 1,01%) essentiellement suite à l'arrêt de la prise en charge par la SA LME des coûts salariaux du personnel détaché (+232 €). L'impact de la hausse des chèques repas (+173 €) à ainsi que les actions bien-être, prévention burn-out en progression (36 €) justifient l'évolution.

Amortissements

La charge d'amortissements est de 5.782 €, en augmentation en 2024 (702 € en lien avec activations évoquées ci-dessus).

Réductions de valeurs sur créances commerciales

Ces charges sont en augmentation comparativement à 2023.

En 2023, reprise de la réduction de valeur de 591 € qui avait été comptabilisée en lien avec le projet de doublet géothermique.

Provisions

Au global, le mouvement est une reprise de provision de 680 €.

Les provisions « Litiges et Contentieux », au vu des évolutions de certains dossiers, ont été adaptées.

L'impact global en 2024 des mouvements de provisions ciblées sur les terrains industriels, est une reprise de provision de 114 € (reprise de 89 € en 2023). L'objectif des mouvements sur les provisions étant de tenir compte des coûts des travaux futurs dans les prix de revient des zones d'activité économique.

3.4. Rapport de gestion

Autres charges d'exploitation

Ce poste est relativement stable par rapport à 2023.

Il s'agit essentiellement des taxes sur les prises d'eau probables ainsi que la redevance de protection enregistrées au niveau de l'activité « production/distribution d'eau ».

Charges financières

Ces coûts sont stables. Comme pour les exercices précédents, les prêts du sous-secteur III.C. (Câble) en faveur du secteur Historique ont été comptabilisés ainsi que les intérêts sur emprunts bancaires.

Au vu de la hausse des taux d'intérêts, la rémunération des nouvelles avances court terme consenties a été adaptée afin de tenir compte de la réalité des marchés financiers.

Les charges financières récurrentes sont relativement stables.

Au niveau des charges liées aux emprunts SOWAFINAL, il est à noter que l'impact global est neutre car ces intérêts sont intégralement subsidiés via compensation avec des produits financiers.

Prélèvement et transfert aux réserves immunisées

La taxation de ces produits peut être étalée sur base du projet d'investissement de nouvel immobilisé activé dans les trois ans de la réalisation de la vente.

La plus-value reportée en 2020 et 2022 ont fait l'objet d'un prélèvement de 105 € en 2024 suite à l'activation de l'investissement permettant la taxation étalée.

Impôts

IDEA est soumis à l'impôt des sociétés. Un versement anticipé de 320 € a été réalisé.

En lien avec le tax Shelter financé de 50 €, un transfert en réserves immunisées est comptabilisé (160 €).

II. En matière de produits

Depuis 2008, le secteur Historique compte parmi ses recettes, les cotisations des associés à concurrence de 2,5 €/habitant (jamais indexées jusqu'en 2024).

De manière générale, les ventes et prestations des différents domaines d'activités de l'Intercommunale sont d'un montant de 62.393 € en 2024 contre 71.934 € en 2023.

Pour le secteur Historique, les recettes d'exploitation des différents domaines d'activités sont de 62.109 € en 2024 contre 68.758 € l'exercice précédent (hors produits d'exploitation non récurrents).

3.4. Rapport de gestion

Le chiffre d'affaires 2024 se ventile par activité comme suit :

Pour le Secteur I	27.729 €
Épuration	0 €
Ventes de biens	3.204 €
Vente d'eau	10.678 €
Bureau d'études	8.720 €
Surveillance	1.012 €
Géothermie	1.440 €
Halls-relais	922 €
Garocentre	411 €
Urbanisme	463 €
Foncier Opérations immobilières	170 €
Énergie	4 €
Info PME	7 €
Gestion énergétique des bâtiments	45 €
Prestations administratives	178 €
Prestations entretien des biens	0 €
Assainissement bis	113 €
Foncier SPGE	362 €

Les superficies vendues en 2024 sont de 8,66 Ha contre 14,14 Ha en 2023.

L'année 2024 compte 25 ventes contre 13 en 2023.

L'année 2024 consolide 157 postes de travail au sein des entreprises des ZAE IDEA et crée 244 nouveaux postes, soit un total de 401 emplois. L'investissement 2024 de ces entreprises s'élève à 42.358 €.

Les ventes d'eau représentent, en volumes 9,04 millions de m³ en 2024 soit une augmentation de ± 675.000 m³ par rapport à 2023. Globalement, il est constaté une hausse des consommations de gros clients. Le chiffre d'affaires 2024 est de 10.584 € contre 8.903 € en 2023.

La Direction « Etudes et Réalisations- Surveillance » enregistre un chiffre d'affaires de 9.732€. Il s'agit d'une amélioration dans la continuité des exercices précédents.

En ce qui concerne les autres produits d'exploitation (35.045 €), il s'agit essentiellement des subsides pour :

le personnel contractuel (APE)	602 €
ATN, retenue personnel	173 €
autres produits d'exploitation (assurances, subs LME,...)	505 €
les travaux sur parcs industriels	4.021 €
la cotisation des communes	1.330 €
l'assainissement	19.376 €
step*	2.545 €
l'assainissement bis	1.470 €

* Les autres produits d'exploitation **était précédemment repris en rubrique** « exceptionnels » cela concerne la prise en charge par la SPGE d'une partie des frais d'exploitation liés aux amortissements des autres stations SPGE (2.545 € en 2023).

Produits financiers

Les produits financiers 2024 sont principalement composés :

- du dividende 2024 CENEO de 14.006 € ;
- de dividendes encaissés provenant des participations financières détenues par le sous-secteur III.C. (SOCOFE pour 83 € -Secteur VII de CENEO pour 400 € et Magna Wind Park pour 125 €) ;

3.4. Rapport de gestion

- d'autres produits de placement de l'ordre de 215 €, dont 113 € liés aux coupons de produits de placement (Sous-secteur III.C.).
- Au niveau produits financiers liés aux emprunts SOWAFINAL (1.538 €), il est rappelé que l'impact global est neutre.

2. Affectation du résultat

Le résultat 2024 est affecté comme suit :

Bénéfice de l'exercice	16.176 €
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	66.032 €
Prélèvement sur les Autres Réserves disponibles	0 €
Affectation à la réserve légale	0 €
Affectation au capital	0 €
Affectation aux autres réserves	0 €
Bénéfice reporté	67.951 €
Rémunération du capital	14.257 €

3. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

3.4. Rapport de gestion

4. Justification de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit

L'article L1523-26, §2, al.3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prévoit qu'« *Au moins un membre du comité d'audit dispose d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit* ».

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Comité d'Audit de l'intercommunale est composé de 5 membres dont au moins un membre dispose de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit dès lors que celui-ci dispose d'un diplôme en comptabilité.

5. Indications relatives aux activités en matière de Recherche et de Développement

Néant.

6. Circonstances influençant notablement le développement

Néant.

7. Participations

En regard du Code des Sociétés, il est établi que tous les éléments de faits propres à IDEA, permettant de définir la notion de contrôle telle que définie par la loi, n'obligent pas la consolidation de l'Intercommunale avec ses différentes filiales.

Éléments importants survenus en 2024 (en milliers d'€) :

- **A. Nouvelles participations**
La participation en Aquawal a été partiellement cédée afin d'acter une prise de participation dans le capital de la SPGE.
- **B. Majoration des participations – augmentation de capital**
Néant.
- **C. Demande de libérations complémentaires**
Néant.
- **D. Vente d'actions**
Néant.
- **E. Liquidation**
Néant.
- **F. Transfert**
Néant.
- **G. Réduction de valeur**
Néant.

8. Succursales

La société ne dispose pas de succursale.

9. Pertes reportées et règles de continuité

Compte tenu de l'affectation du résultat proposée la société ne présente pas de pertes reportées au terme de l'exercice 2024.

3.4. Rapport de gestion

10. Instruments financiers

La société n'a pas eu recours à l'utilisation d'instruments financiers.

11. Rachat et détention d'actions propres

La société ne détient pas d'actions propres.

12. Principaux risques et incertitudes

Néant.

13. Divers

Conformément aux articles L1523-13, §4 et L1523-16 du Code de la démocratie locale, le plan financier pluriannuel repris au plan stratégique 2023-2025 a été proposé et voté lors de l'Assemblée Générale du 21/12/2022. La deuxième révision de ce budget pluriannuel a été approuvée par l'Assemblée Générale de décembre 2024.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'Intercommunale : <https://www.idea.be/fr/documents-telechargeables.html>

En ce qui concerne les autres informations imposées par le Code de la Démocratie Locale, voici les informations souhaitées :

Structure de l'emploi

À la fin de l'année 2024, l'Intercommunale IDEA occupait 352 personnes réparties comme suit : 114 femmes et 238 hommes.

Répartition du personnel par site d'activité

- 186 personnes au siège social de Mons (services administratifs, Études et Réalisations, Aménagement du Territoire et Urbanisme, etc.) ;
- 4 agents répartis dans les stations d'épuration ;
- 109 personnes à Wasmuël et Saint Ghislain (production d'eau, géothermie, distribution et épuration) ;
- 35 personnes à Seneffe (production d'eau, distribution et épuration) ;
- 10 personnes à Cuesmes (Service entretien des biens & infrastructures) ;
- 7 personnes (Centre d'entreprises) ;
- 1 personnes au CLICK.

Répartition du personnel par statut

- 177 agents nommés (statutaires) dont 159 employés et 18 ouvriers ;
- 139 agents contractuels dont 96 employés et 43 ouvriers ;
- 36 agents contractuels subventionnés dont 27 employés et 9 ouvriers.

Mouvement du personnel

Au cours de l'année 2024, les mouvements au sein du personnel se répartissent comme suit :

- entrées : 25
- sorties : 14

3.4. Rapport de gestion

Répartition du personnel par sexe et par tranche d'âge

- 9 agents âgés entre 18 et 25 ans ;
- 51 agents âgés entre 26 et 35 ans ;
- 101 agents âgés entre 36 et 45 ans ;
- 126 agents âgés entre 46 et 55 ans ;
- 65 agents âgés entre 56 et 66 ans.

Evolution et prévision d'emploi

En 2025, chaque direction envisage de réaliser ou a déjà réalisé les engagements suivants :

- 13 recrutements au Pôle Développement Territorial ;
- 15 recrutements au Pôle Environnement ;
- 3 recrutements au Pôle Finances ;
- 5 recrutements au Secrétariat Général.

Organigramme fonctionnel

L'organigramme fonctionnel est disponible via le lien suivant : <http://www.idea.be/fr/l-dea/equipe.html>

Structure de l'organisation

Société coopérative, IDEA est gérée par :

- une **Assemblée Générale** composée de représentants de la Province, des Communes et des CPAS associés ainsi que la zone de secours Hainaut- Centre. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent l'Intercommunale. Elle est seule compétente pour la prise de certaines décisions définies par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

- un **Conseil d'Administration** composé de 20 administrateurs représentant les communes associées, La Province du Hainaut, les organisations syndicales et le monde industriel ;
- un **Comité de Rémunération** composé de 5 administrateurs ;
- un **Bureau Exécutif** composé du Président, de la Vice-Présidente et de 3 administrateurs ;
- un **Comité d'Audit** composé de 5 administrateurs.

L'Intercommunale est structurée en 3 secteurs d'activités :

- le **Secteur Historique**, qui compte 24 communes, comprend le Développement Économique, l'Animation Économique, l'Aménagement du Territoire, l'Urbanisme et le Foncier, les Études et Réalisations diverses ainsi que les activités relatives à l'Eau, c'est-à-dire la production/distribution d'eau, l'assainissement des eaux usées, le démergement et la géothermie ;
- le **Secteur Propreté Publique** comprend la participation, sous quelque forme que ce soit, à tout projet ou partenariat commun avec Hygea, notamment en termes de création d'activités économiques liées à la valorisation des déchets ainsi que la détention des actifs fonciers et la conclusion de tous accords avec Hygea les concernant.
- le **Secteur Participations**, qui compte 27 communes affiliées, comprend la gestion des participations de l'IDEA dans les divers domaines liés à son objet social (III.A.), les participations détenues en CENEO SC (CENEO : Intercommunale Pure de Financement du Hainaut

3.4. Rapport de gestion

en matière énergétique) (III.B..) ainsi que les produits financiers relatifs aux placements/ investissements/ participations des fonds issus de la cession de l'activité Câble (III.C..) (voir en annexe le détail des communes affiliées aux différents sous-secteurs).

IDEA détient diverses participations dans plusieurs entreprises liées.

Voici le détail par secteurs et sous-secteurs.
À noter en annexes C 6.5.1 du BNB les compléments en lien avec chacune des participations détenues.

Liste des sociétés dans lesquelles IDEA détient une participation ainsi qu'un ou plusieurs mandat(s) :

Développement Économique et Aménagement du Territoire :

- Etrave ASBL
- Etrave SA
- La Maison de l'Entreprise (LME SA)
- PACO SC
- SPARKOH SC
- Wallonie Développement SC
- Digital Attraxion SA
- GIE CITW+
- Feluy M2M SA

Eau :

- AQUAWAL SA
- CITV SC
- Valorisation de l'Eau d'Exhaure des Carrières de Soignies et d'Ecaussinnes
- SPGE SA
- SWDE SC

Energie :

- Magna Wind Park SA
- SOCOFE SA
- NEOVIA SC
- CENEO SC

Foncier et logement :

- IDE IMMO SA
- IMBC IMMO LEASE SA

Financier/IT :

- IMIO SC
- SOFIBAIL SA (en cours de liquidation)

Secteur Propreté Publique (Transfert par apport mixte à Hygea au 01.01.2023) :

- HYGEA SC

3.5. Rapport du Commissaire à l'Assemblée Générale

idea

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE
COOPERATIVE**

**« INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET D'AMENAGEMENT DU CŒUR DU HAINAUT »**

(en abrégé : « IDEA »)

POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative **I.D.E.A.** (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée générale du 22 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration, émise sur recommandation du Comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société pour la deuxième fois au cours de cet exercice.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **426.821.785 ,57 EUR** et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de **18.990.432,02 EUR**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, s'il y a lieu d'en établir un, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, s'il y a lieu d'en établir un, et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des Sociétés et des Associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.

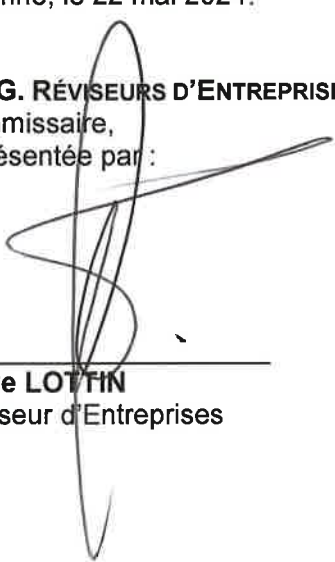
Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et des Associations.
- La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Dans le cadre de l'article 6:115 du Code des sociétés et des associations nous avons établi le rapport d'examen limité joint en annexe relatif au test d'actif net.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution décidée par l'organe d'administration du 15 novembre 2023 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.

Naninne, le 22 mai 2024.

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL

Commissaire,
représentée par :



Steve LOTFIN
Réviseur d'Entreprises

**RAPPORT SUR LES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES
HISTORIQUES ET PROSPECTIVES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE
L'ORGANE D'ADMINISTRATION DE LA SC**

**« INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET D'AMENAGEMENT DU CŒUR DU
HAINAUT »**

(en abrégé : « IDEA »)

Conformément à l'article 6:116 du Code des Sociétés et des Associations, nous émettons, en notre qualité de commissaire, notre rapport, destiné à l'organe d'administration de la société coopérative « IDEA », sur les données comptables et financières historiques et prospectives figurant dans le rapport ci-joint de l'organe d'administration en date du 15 novembre 2023, établi en tenant compte du référentiel comptable applicable en Belgique.

Responsabilité de l'organe d'administration relative à l'élaboration des données comptables et financières historiques et prospectives figurant dans le rapport ci-joint de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'élaboration des données comptables et financières historiques et prospectives reprises dans son rapport ainsi que des hypothèses qu'il a retenues. Ce rapport contient également le fondement de la décision de distribution, à savoir que la société coopérative « IDEA » pourra, après la distribution proposée d'un acompte sur dividende de 12.086.097 EUR fin décembre 2023, continuer à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de la distribution. Conformément à l'article 6:116 du Code des Sociétés et des Associations, l'organe d'administration est responsable de la décision de mise en paiement effectif de la distribution.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est de formuler une conclusion sur la question de savoir si :

- les données comptables et financières historiques figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'évaluation utilisées par la société telles qu'elles ressortent des derniers comptes annuels approuvés ;
- les données comptables et financières prospectives ont été établies conformément aux hypothèses retenues par l'organe d'administration ; et
- ces hypothèses fournissent une base raisonnable pour les données comptables et financières prospectives.

Nous ne nous prononçons pas sur le caractère adéquat de la distribution ni sur la question de savoir si la distribution peut avoir lieu.

Dans le cadre de notre mission, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre, nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.

L'étendue de notre mission est très inférieure à celle d'une mission d'assurance raisonnable sur les données comptables et financières historiques et prospectives sur lesquelles le test de liquidité s'est fondé. En conséquence, notre mission ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'une mission d'assurance raisonnable permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'assurance raisonnable.

Etant donné que l'information financière prévisionnelle et les hypothèses sur lesquelles elle est basée se rapportent à l'avenir et peuvent donc être affectées par des événements imprévus, nous n'exprimons aucune opinion sur la question de savoir si les résultats réels communiqués correspondront à ceux présentés dans l'information financière prévisionnelle et les écarts peuvent être significatifs.

Conclusion

Sur la base de nos travaux nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduiraient à penser que :

- les données comptables et financières historiques figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration n'ont pas été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'évaluation utilisées par la société, telles qu'elles ressortent des derniers comptes annuels approuvés ;
- les données comptables et financières prospectives n'ont pas été établies conformément aux hypothèses retenues par l'organe d'administration ; et
- ces hypothèses ne fournissent pas une base raisonnable pour les données comptables et financières prospectives.

Les hypothèses retenues sous-jacentes aux projections sont susceptibles de différer des réalisations, parfois de manière significative, dès lors que d'autres événements prévus souvent ne se produisent pas comme prévu.

Restriction de l'utilisation et de diffusion de notre rapport

Ce rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations dans le cadre de la distribution prévue d'un acompte sur dividende de 12.086.097 EUR fin décembre 2023 et ne peut être utilisé à d'autres fins. Conformément à la législation, ce rapport est exclusivement destiné à l'organe d'administration de la société coopérative « IDEA » et ne peut être diffusé sans notre accord préalable.

Naninne, le 1^{er} décembre 2023.

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL
Commissaire,
représentée par :

Steve LOTTIN

Réviseur d'Entreprises

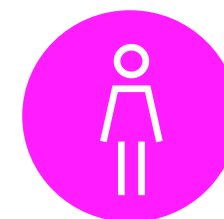
« IDEA » SC – Rapport sur les données historiques et prospectives – Art. 6 :116 CSA

4. Bilan social

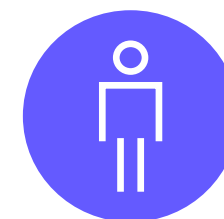


4. Bilan social

À la fin de l'année 2024,
IDEA occupait 352 personnes
réparties comme suit :
114 femmes et 238 hommes

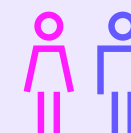
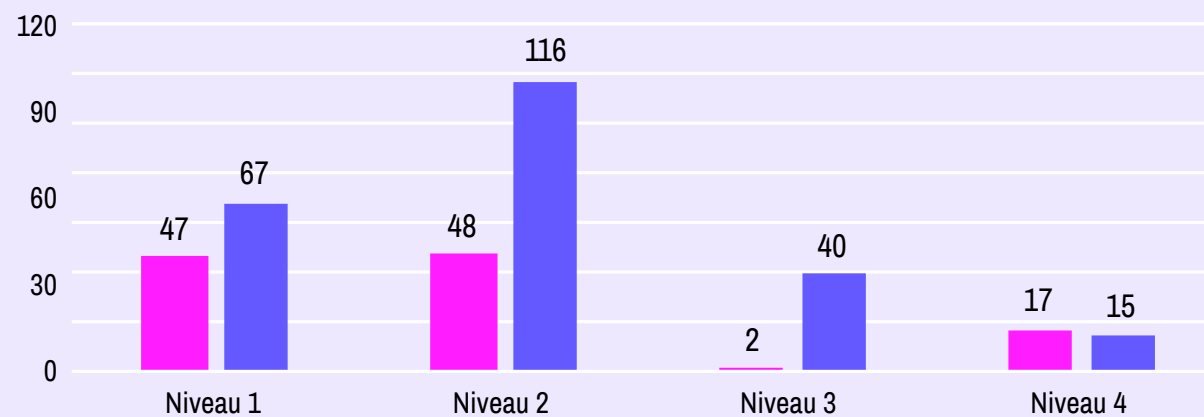


114



238

Répartition du personnel par sexe et par niveau :



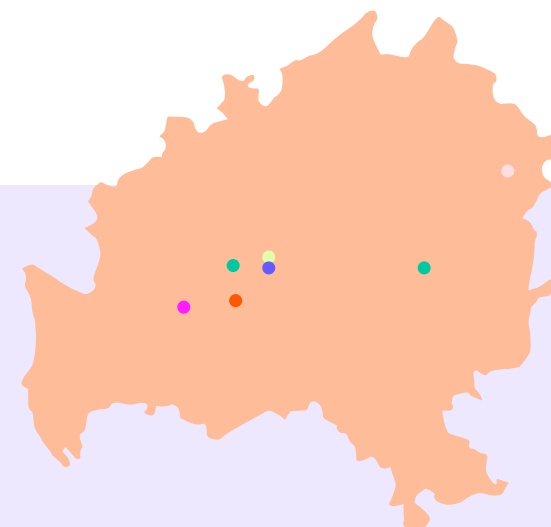
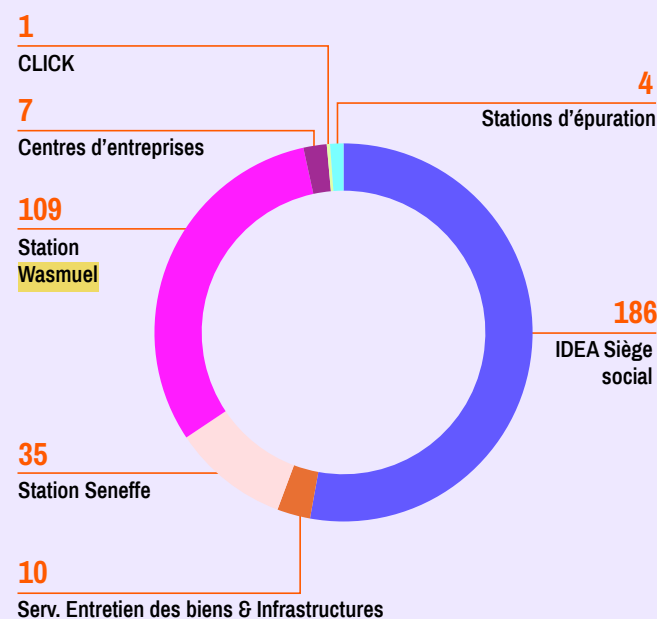
Niveau 1 = enseignement supérieur de type universitaire
Niveau 2 = enseignement supérieur

Niveau 3 = enseignement secondaire supérieur
Niveau 4 = enseignement secondaire inférieur

4. Bilan social

Répartition du personnel par site d'activités :

- 186 personnes au siège social de Mons (services administratifs, Études et Réalisations, Aménagement du Territoire et Urbanisme, etc.) ;
- 109 personnes à Wasmuël et Saint Ghislain (production d'eau, géothermie, distribution et épuration) ;
- 35 personnes à Seneffe (production d'eau, distribution et épuration) ;
- 10 personnes à Cuesmes (Serv. Entretien des biens & Infrastructures) ;
- 7 personnes aux Centres d'entreprises Initialis Mons et Ubell La Louvière ;
- 4 agents répartis dans les stations d'épuration.
- 1 personne au CLICK à Mons.



4. Bilan social

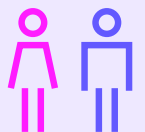
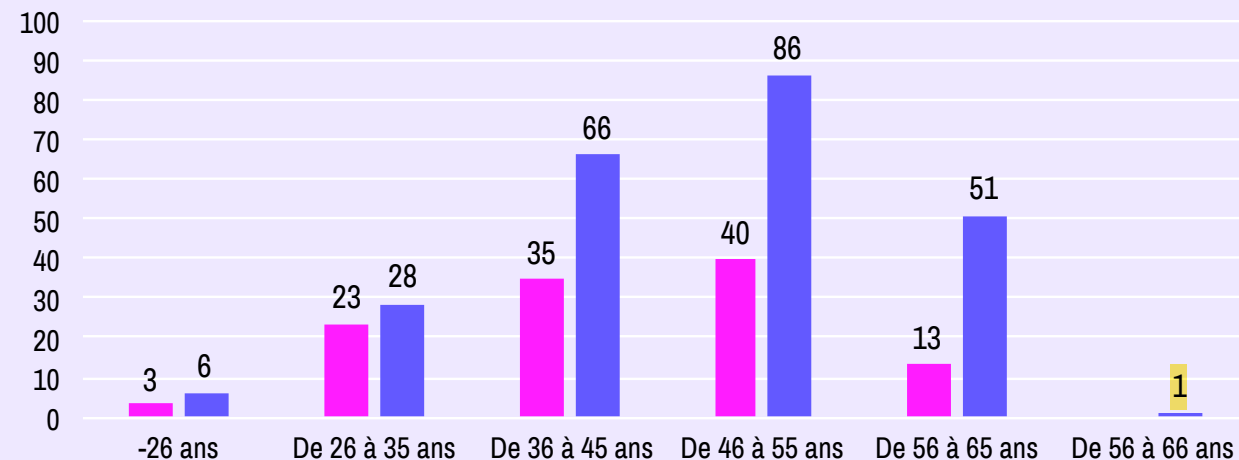
Au cours de l'année 2023, 25 nouveaux collègues ont été accueillis, 14 ont été admis à la pension ou ont quitté la structure.

Répartition du personnel par sexe et par tranche d'âge :

- 9 agents âgés entre 18 et 25 ans ;
- 51 agents âgés entre 26 et 35 ans ;
- 101 agents âgés entre 36 et 45 ans ;
- 126 agents âgés entre 46 et 55 ans ;
- 64 agents âgés entre 56 et 65 ans ;
- 1 agent âgé entre 56 et 66 ans.

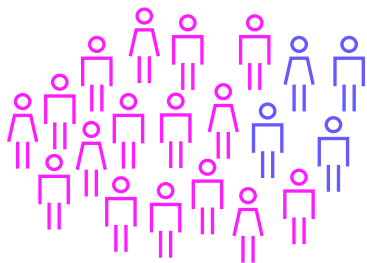


L'âge moyen est de 46 ans.



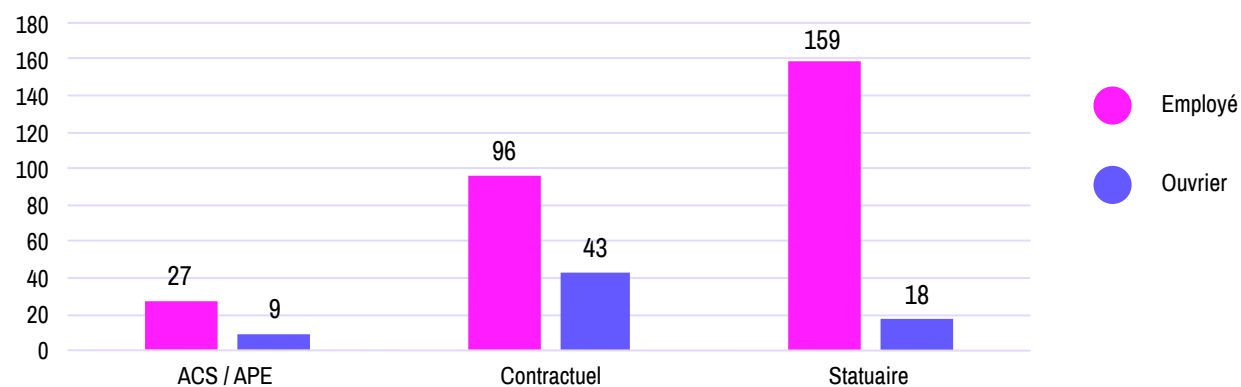
4.

Bilan social



Répartition du personnel par statut :

- 177 agents nommés (statutaires) dont 159 employés et 8 ouvriers ;
- 139 agents contractuels dont 96 employés et 43 ouvriers ;
- 36 agents contractuels subventionnés dont 27 employés et 9 ouvriers.



Masse salariale :

En 2024, le montant des rémunérations, déduction faite des subsides accordés, s'est élevé à **33.118.318,82 €**.

The word "idea" in a white, lowercase, sans-serif font, positioned on a large orange triangle that points towards the right.

idea

idea

Entreprises.
Eau.
Énergie.
Territoire.

www.idea.be

